



**SGF SOCIETE DE GARES FRIGORIFIQUES**

**ET PORTS FRANCS DE GENEVE SA**

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DES ACTIONNAIRES DE SGF SOCIETE DE GARES FRIGORIFIQUES  
ET PORTS FRANCS DE GENEVE SA  
DU 24 JUIN 2009 A 14 HEURES 30  
AU CENTRE INTERPROFESSIONNEL CIP,  
98, RUE DE SAINT-JEAN A GENEVE**

L'assemblée est présidée par Monsieur Michel CHRISTE, Président du Conseil d'administration de la société.

Le président déclare la séance ouverte à 14 heures 35.

Il désigne comme secrétaire de l'assemblée Me Dominique LEVY, secrétaire du conseil d'administration de la société.

Le Président constate que l'assemblée a été régulièrement convoquée, par publication dans la FEUILLE OFFICIELLE SUISSE DU COMMERCE No 100 du mercredi 27 mai 2009 et par lettres recommandées du 20 mai 2009 aux détenteurs d'actions nominatives.

Le Président constate, selon la liste des présences, que sont présents ou représentés :

- 16'000 actions nominatives de CHF 20.- valeur nominale;
- 7'137 actions au porteur de CHF 20.- valeur nominale;
- 1'000 actions nominatives de CHF 100.- valeur nominale;
- 7'027 actions au porteur de CHF 100.-- valeur nominale.

Au total 31'164 actions donnant droit à autant de voix, en sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Ces actions sont représentées comme suit :

- 17'000 actions nominatives par des organes de la société.
- 6'595 actions au porteur par les actionnaires eux-mêmes;
- 6'008 actions au porteur par des organes de la société;
- 1'561 actions au porteur par des représentants indépendants;

soit 31'164 actions.

Le Président excuse l'absence de M. Christian GUILBERT, administrateur, retenu par d'autres obligations professionnelles.

Assiste à l'assemblée Monsieur Franco LUVISOTTO, représentant du réviseur aux comptes DUCHOSAL REVISION FISCALITE FIDUCIAIRE SA.

Assiste également à l'assemblée générale Me Mariella VALLERY-SPAETHE, notaire, concernant le point n° 8 de l'ordre du jour.

L'assemblée désigne comme scrutateurs Messieurs Franco LUVISOTTO et Pierre-Alain FROSSARD, qui acceptent.

Le Président passe à l'ordre du jour :

### **1. Rapport du président et du Conseil d'administration à l'assemblée générale**

Le Président présente son rapport sur l'exercice 2008 et marque sa satisfaction sur les résultats obtenus.

Le Président commente les chiffres rappelés dans son rapport du conseil d'administration et rappelle les explications qui figurent dans son rapport concernant la politique commerciale de l'entreprise.

Le Président passe ensuite la parole au directeur de la société, M. Pierre-Alain FROSSARD, qui résume à l'attention de l'assemblée générale l'activité déployée par la SGF en 2008 sous l'angle opérationnel et commercial et donne son avis concernant le développement de la société.

2. **Examen et discussion sur les comptes de la société clôturés au 31 décembre 2008 et lecture du rapport de révision établi par le réviseur aux comptes en date du 14 avril 2009**

Le Président commente les comptes, qui présentent au 31 décembre 2008 un résultat d'exploitation avant intérêts et impôts de CHF 1'282'483,41, en progression par rapport à 2007 (CHF 1'184'577,95), un résultat d'exploitation après paiement des charges financières et comptabilisation des produits financiers mais avant impôts, de CHF 876'767,73, en progression par rapport à 2007 (CHF 740'261,08).

Après prise en considération des produits et charges hors exploitation et des impôts, le bénéfice net de l'exercice 2008 totalise CHF 619'242,37 (en légère progression par rapport à 2007 qui totalisait CHF 590'523,82).

Le Président explique que les résultats 2008 sont conformes aux attentes de la société, et marque sa satisfaction sur les résultats obtenus et sur le travail effectué en 2008.

Selon le rapport du réviseur aux comptes de la société, les comptes ont été tenus conformément à la loi, et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats.

Le réviseur aux comptes recommande l'approbation des comptes annuels 2008, sans réserve; le conseil d'administration appuie cette recommandation.

3. **Votation sur la proposition du conseil d'administration d'approuver le rapport de gestion et les comptes annuels**

A l'unanimité des actionnaires présents ou représentés, les comptes de l'exercice 2008 sont approuvés.

4. **Décharge aux membres du conseil d'administration**

A l'unanimité des actionnaires présents ou représentés, la décharge est votée en faveur des membres du conseil d'administration pour leur activité déployée durant l'exercice 2008.

## 5. Affectation du bénéfice et fixation du dividende

Le Président rappelle la proposition du conseil d'administration figurant en page 14 du rapport de gestion, de distribuer, pour l'exercice 2008, un dividende de 12 % de la valeur nominale de chaque titre, de procéder à une attribution à la réserve légale de CHF 83'360.- et de reporter à compte nouveau le solde disponible de CHF 1'212'510,75.

Le Président rappelle :

-	Le solde reporté au 1 <sup>er</sup> janvier 2008	CHF 843'116,38
-	Le bénéfice de l'exercice 2008	CHF 619'242,37
		<hr/>
-	Soit un disponible	CHF 1'462'358,75

Pour une proposition de répartition suivante :

-	Versement d'un dividende statutaire de 5 %	CHF 69'370.--
-	Attribution à la réserve légale	CHF 83'360.--
-	Dividende complémentaire de 7 %	CHF 97'118.--
-	Report à compte nouveau	CHF 1'212'510,75
		<hr/>
-	TOTAL	CHF 1'462'358,75

La proposition du Conseil d'administration est acceptée à l'unanimité.

Le dividende sera payé à la BANQUE CANTONALE GENEVOISE dès le 29 juin 2009.

## **6. Election de l'organe de révision pour l'exercice 2009**

Le conseil d'administration propose de réélire pour un an la société DUCHOSAL REVISION FISCALITE FIDUCIAIRE SA, avenue de Champel No 24 à Genève, comme réviseur aux comptes de la société.

A l'unanimité, cette proposition est admise et votée.

M. Franco LUVISOTTO, pour DUCHOSAL REVISION FISCALITE FIDUCIAIRE SA, accepte le mandat avec remerciements.

## **7. Réduction du capital-actions**

Le Président rappelle que le capital-actions de la société est actuellement de CHF 1'540'000.-, entièrement libéré, divisé en:

- 9'100 actions de CHF 100.- chacune, valeur nominale, au porteur;
- 10'500 actions de CHF 20.- chacune, valeur nominale, au porteur, privilégiées quant au droit de vote;
- 1'000 actions de CHF 100.- chacune, valeur nominale, nominatives;
- 16'000 actions de CHF 20.- chacune, valeur nominale, nominatives, privilégiées quant au droit de vote.

La réduction proposée par le conseil d'administration porte sur 1'100 actions au porteur de CHF 100.- chacune, valeur nominale. Le Président explique que ces titres ont été achetés par la société en 2003 à un actionnaire qui souhaitait les céder. A l'origine, il s'agissait de bons de participation, échangés en actions dans l'intervalle.

Selon les prescriptions fiscales applicables, ces titres doivent être annulés ou remis sur le marché, raison pour laquelle le conseil d'administration propose la réduction du capital-actions, par annulation des titres susmentionnés.

En conformité de la loi, un rapport de révision spécial a été établi, en vue de la réduction du capital-actions, par le réviseur aux comptes de la société DUCHOSAL REVISION FISCALITE ET FIDUCIAIRE SA.

Le Président donne à l'assemblée connaissance de ce rapport spécial du réviseur aux comptes, daté du 29 mai 2009. Selon l'appréciation du réviseur aux comptes, les créances envers la société sont, même après la réduction du capital-actions, entièrement couvertes.

Le représentant du réviseur aux comptes, Monsieur Franco LUVISOTTO, qui assiste à la présente assemblée, confirme ce rapport spécial susmentionné.

Le Président ouvre la discussion et propose ensuite à l'assemblée :

- a) De constater qu'aux termes du rapport susmentionné du réviseur aux comptes de la société, les créances sont entièrement couvertes par le capital-actions, après sa réduction.
- b) De réduire le capital-actions de CHF 1'540'000.- à CHF 1'430'000.-, par annulation de 1'100 actions détenues en propre par la société, de CHF 100.- chacune, valeur nominale, au porteur.

Cette proposition est mise aux voix et est acceptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

En conséquence, le conseil d'administration est chargé de procéder aux formalités prescrites par la loi, et le président propose de modifier comme suit l'article 5 des statuts :

***"Le Capital-actions est fixé à la somme de un million quatre cent trente mille francs (CHF 1'430'000.-), entièrement libéré.***

***Il est divisé en trente-cinq mille cinq cents (35'500) actions dont :***

- ***8'000 actions au porteur d'une valeur nominale de CHF 100.- chacune;***
- ***10'500 actions au porteur d'une valeur nominale de CHF 20.- chacune;***
- ***1'000 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 100.- chacune;***
- ***16'000 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 20.- chacune."***

Cette proposition est mise aux voix et est acceptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

## **8. Adoption des nouveaux statuts**

Suite à l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2008 des nouvelles dispositions légales concernant les sociétés anonymes, le Président propose à l'assemblée d'adopter de nouveaux statuts, afin de mettre en conformité les statuts avec le nouveau droit des sociétés anonymes en Suisse.

Le Président commente ces modifications.

Cette proposition est mise aux voix et est acceptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Me Mariella VALLERY-SPAETHE, notaire à Genève, qui assiste à l'assemblée, entérine l'accord des actionnaires concernant la réduction du capital-actions de la société, et la modification en conséquence de l'article 5 des statuts, et concernant les modifications des statuts visant à mettre ceux-ci en conformité avec le nouveau droit des sociétés anonymes en Suisse.

Me Mariella VALLERY-SPAETHE procède ensuite à la signature des actes nécessaires à ces modifications.

Le Président remercie Me Mariella VALLERY-SPAETHE, notaire, pour sa présence à l'assemblée, et pour son activité susmentionnée.

## **9. Divers**

Personne ne demandant la parole, le Président lève l'assemblée à 16 h 00, après avoir indiqué que le procès-verbal de la présente assemblée sera publié sur le site Internet de la SGF dans les jours qui suivent.

Le Président de l'assemblée

Michel CHRISTE

Le Secrétaire de l'assemblée

Dominique LEVY